# BILAN d'ACTIVITE 2019

Rivage

Le programme d'action 2019 a été possible grâce au concours de

# SOMMAIRE


1 Animation du SAGE de l'étang de Salses-Leucate ..... 2

1.1 Concertation et planification ..... 2
1.1.1 Secrétariat et animation de la CLE ..... 2
1.1.2 Gouvernance avec les programmes de gestion connexes ..... 3

1.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du SAGE ..... 3

2 Animation du 3ème CONTRAT D'ETANG ..... 3

2.1 Concertation et planification ..... 3

2.2 Mise en œuvre du 3ème contrat d'étang ..... 4

3 Mise en œuvre des volets qualité de l'eau du SAGE et du 3ème CONTRAT D'ETANG ..... 6

3.1 Amélioration des connaissances ..... 6
3.1.1 Etudes spécifiques ..... 6
3.1.2 Poursuite des suivis du milieu ..... 8

3.2 Amélioration de l'état des masses d'eau du bassin versant ..... 11
3.2.1 Opérations menées par RIVAGE ..... 11
3.2.2 Suivi des opérations menées hors MO RIVAGE dans le cadre du contrat d'étang ..... 13

4 Mise en œuvre de la STRATEGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES ..... 15

4.1 Concertation et planification ..... 15
4.1.1 Secrétariat et animation des instances de concertation ..... 15
4.1.2 Animation des groupes de travail pour la mise en œuvre de la SGHZ ..... 15
4.1.3 Veille à la cohérence des politiques publiques ..... 16

4.2 Mise en œuvre des orientations de gestion de la SGZH ..... 16
4.2.1 Actions territorialisées ..... 16
4.2.2 Actions transversales ..... 18
4.2.3 Autres actions ..... 18

5 Mise en œuvre du PAEC 2016-2017 ..... 19

5.1 Concertation et planification ..... 19

5.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du PAEC ..... 19

6 Mise en œuvre des DOCOB NATURA 2000 ..... 20

6.1 Natura 2000 sur les sites du complexe lagunaire de Salses-Leucate ..... 20
6.1.1 Concertation et planification ..... 20
6.1.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob ..... 20

6.2 Natura 2000 sur le site du fort de Salses ..... 26
6.2.1 Concertation et planification ..... 26
6..2 Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob ..... 26

7 Gestion du syndicat RIVAGE ..... 28

7.1 Planification ..... 28
7.1.1 Mise en place de la GEMAPI ..... 28
7.1.2 Définition des objectifs annuels/pluriannuels de RIVAGE dans le cadre de sa stratégie d'action ..... 29

7.2 Mise en œuvre des orientations de gestion définies ..... 30
7.2.1 Gestion du syndicat ..... 30
7.2.2 Communication et sensibilisation ..... 31

# 1 Animation du SAGE de l'étang de Salses-Leucate

## 1.1 Concertation et planification

### 1.1.1 Secrétariat et animation de la CLE

*Référence contrat d'étang : IVA2*

**Organisation et participation aux réunions de CLE**

Rappel : l'arrêté de renouvellement de la CLE a été signé le 15 janvier 2018. Un arrêté de modification a été signé le 21 novembre 2019 suite à la démission d'un élu de Le Barcarès.
Dans le cadre l'animation du SAGE, la CLE a été réunie le 7 mai 2019 pour la présentation du Bilan d'activité 2018. La présentation et le CR de la réunion sont joints en Annexes 1-1 et 1-2.

Ordre du jour :

I. SAGE : Bilan d'activité
II. SAGE : Programme d'action
III. Restitution Suivis Qualité Eau
IV. Actualités et Questions diverses

*Nota : le bilan 2019 a été réalisé en CLE élargie le 2 février 2020.*

**Analyse technique et animation de la CLE dans le cadre de demande d'avis**

La CLE a été sollicitée pour donner son avis sur dix dossiers en 2019 (cf. Avis en Annexes 1-3 à 11). Ces avis sont répartis principalement en 2 catégories : avis de CLE (dossier Loi sur l'Eau) et consultation en tant que Personne Publique Associée ou expert de territoire.

Les 6 dossiers pour lesquels la CLE a été consultée :

- Le SCOT du Grand Narbonne (PPA) : avis favorable avec remarques
- Le SAGE des Nappes du Roussillon (PPA) : avis favorable
- Une modification temporaire du point de rejet de la STEP de Saint-Hippolyte pendant les travaux de mise en conformité (Porté à Connaissance) : avis favorable
- Des travaux pour un quai (remplacement piquets et béton) sur les berges du grau à Le Barcarès : avis favorable
- Le certificat en amont le projet de STEP à Le Barcarès pour connaitre nos principales préoccupations auxquelles ils devront répondre dans le futur DLE: remarques sur les ZH, les ICC et la capacité nominale proposé (78k EH)
- Une modification de l'arrêté décennal de dragage portuaire de Le Barcarès afin de pouvoir claper des sédiments du dragage dans l'étang de l'angle (Porter à connaissance) : réponse sur l'incompatibilité de cette proposition avec les dispositions du SAGE en l'absence d'une étude d'impact suffisante.

Les 4 dossiers pour lesquels la CLE a émis un avis :

- Projet d'aménagement Ila Catala du port de Le Barcarès (avis du Bureau) : avis favorable sous réserves d'un avis favorable du SAGE des Nappes du Roussillon et d'une compatibilité du projet de STEP avec la capacité trophique de la lagune

- Réactualisation du Plan Départemental de Gestion de la Pêche 66 : avis favorable
- Demande de DIG des Corbières maritimes (déclaration) : avis favorable
- Mise en place de Piézomètres de suivi de nappes sur le câblage terrestre des Eoliennes en mer du Golfe du Lion (déclaration) : avis favorable (avec rappel des remarques du précédent avis sur le projet global).
- *Nota : une demande d'avis sur un forage dans le Pliocène a finalement été transmise et traitée par le SAGE des Nappes du Roussillon.*

A noter que les services de l'État ont donné une réponse négative aux projets d'aménagement du port de Le Barcarès et de clapage en lagune, mais sans lien avec les arguments de la CLE : règlementaire par rapport problématique inondation, utilisation du DPM et disponibilité de la ressource en eau (avis défavorable du SAGE des Nappes du Roussillon).

### 1.1.2 Gouvernance avec les programmes de gestion connexes

*Référence contrat d'étang : IVA2*

Des groupes de travail et/ou de concertation ou de pilotage ont été animés dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, mais ce travail est décrit dans les chapitres correspondants.

**Participation aux CLE et échanges techniques avec les autres SAGE du territoire et limitrophes (interSAGE ou CDE)**

- Echanges techniques et gouvernance inter-SAGE avec le SAGE des nappes Plio-quaternaires du Roussillon lors des différentes étapes de la finalisation de leur SAGE et de leur PGRE (participation aux réunions du 11 avril et du 2 juillet), ainsi que sur des dossiers communs (demandes d'avis CLE ou techniques, tels que forage et projet du port de Le Barcarès).

**Participation aux réunions de concertation et échanges d'informations avec les autres outils de gestion (SRCE, Parc Marin, SCOT et autres documents d'urbanisme, …)**

- Echanges techniques et participation aux réunions (4 avril) avec le SCOT de la Narbonnaise dans le cadre de l'élaboration de leur projet de DOO et consultation des personnes publiques associées.
- Participation à des Comités sècheresse. Le 21 mai et le 26 juin dans les Pyrénées Orientales, toujours avec des restrictions sur les nappes étendues par la préfecture de l'Aude à la commune de Leucate.
- Dans le cadre de la gouvernance avec Natura 2000 et la Stratégie de gestion des zones humides, participation au Copil 2019.

## 1.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du SAGE

La mise en œuvre des orientations de gestion et des dispositions du SAGE se fait à travers la mise en œuvre du troisième contrat d'étang.

# 2 Animation du 3ème CONTRAT D'ETANG

## 2.1 Concertation et planification

*Référence contrat d'étang : IVA1*

**Dans le cadre de la restitution de l'avancement des travaux programmés**

- Animation des Groupes de travail thématiques et du Comité technique (Agence de l'Eau, Etat, Région, Départements, Intercommunalités)
  En 2019, il n'était pas nécessaire de réunir de groupe de travail thématique pour avancer sur les opérations programmées étant donné qu'aucun blocage particulier n'a été observé. Il n'a pas non plus été nécessaire de réunir le Comité technique en amont de la réunion annuelle du Comité d'étang qui a eu lieu le 03 02 2020. Il faut noter ici qu'un point contrat d'étang a été fait lors de la réunion de bassin versant qui regroupe sensiblement les mêmes membres que le Comité technique. Les membres du Comité technique ont été destinataires du tableau de bord complet du contrat (technique, financier, indicateurs).

- Animation du Comité d'étang (= CLE) en charge du suivi opérationnel du troisième contrat de l'étang de Salses-Leucate
  La réunion de bilan annuel du comité d'étang a eu lieu en tout début 2020 (03 02 2020, PPT et CR en Annexes A 2-1 et A 2-2). Il a été convenu avec les partenaires financiers et techniques de regrouper en une seule réunion les comités de pilotage du contrat et de la stratégie de gestion des zones humides ainsi que la réunion annuelle de bilan de la CLE.
  Pour la partie contrat d'étang un point a été fait lors de cette réunion sur :
  - Bilan technique et financier des actions du contrat d'étang
  - Qualité de la masse d'eau
  - Perspectives notamment concernant l'évolution du syndicat en lien avec la GEMAPI

## 2.2 Mise en œuvre du 3ème contrat d'étang

*Référence contrat d'étang : IVA1*

**Pilotage de la phase de mise en œuvre du troisième contrat**

Le tableau de bord technique et financier complet sur les actions programmées dans le troisième contrat d'étang a régulièrement été tenu à jour. La dernière version est jointe en Annexe A2_3 de ce bilan.
Dans le cadre de l'animation du contrat d'étang et de la tenue à jour du tableau de bord ; un point est fait régulièrement avec les différents porteurs de projet et le cas échéant une assistance à maitrise d'ouvrage peut être proposée par les agents de RIVAGE.

**Réalisation du bilan annuel**

Le bilan annuel a été élaboré sur la base des éléments techniques et financiers collectés par RIVAGE auprès des maîtres d'ouvrages et des co-financeurs des opérations.
Il est présenté en Annexe A2-4.

Les principaux éléments à noter sont :

- Les bilans techniques du troisième contrat d'étang sont très bons : pas de retard anormal constaté, fort engagement financier des maîtres d'ouvrage, motivation des porteurs de projet…
- À une année de la fin du contrat on constate globalement une sous-exécution financière

- Le volet I (Connaissance) : sous-exécution 28 %

  Cause principale > dépenses était moindres que prévues.
- Le volet II (Qualité des masses d'eau) : sous-exécution 65 %

  Cause principale > retards (réseaux d'eaux usées Le Barcarès, SDAEP Saint-Laurent-de-la-Salanque, ARS à Opoul, travaux sur forages SMNPR)

  Cause secondaire > abandon (ARS Saint-Hippolyte)
- Le volet III (Zones humides) : sous-exécution 63%.

  Cause principale > abandon de certaines opérations ou retards (entretien réseaux hydro Sagnette - 27000 €, mise en défens mare Opoul - 22000€, dragage Coudalère - 70000 €)

  Cause secondaire > opérations moins chères que prévues (étude hydro El Comunal : - 40 000 €)
- Le volet IV (Gestion et économie) : sous-exécution 44%.

  Cause principale > décalage de certaines opérations/info difficile à récupérer (dragage des chenaux de Leucate : grau des conchyliculteurs avec passe d'entrée, dragage des chenaux côté étang sur Le Barcarès / amélioration des tables conchylicoles > investissements privés)

- L'état écologique de la masse d'eau est très bon et l'état chimique ne montre pas une tendance à la dégradation.
- L'animation du troisième contrat d'étang se poursuivra sur l'année 2020 avec un bilan final début 2021. Pour la suite il faudra attendre l'évolution de la fusion AGLY/RIVAGE qui ouvrirait à l'éventualité de l'élaboration d'un contrat de milieu plus large.

# 3 Mise en œuvre des volets qualité de l'eau du SAGE et du 3ème CONTRAT D'ETANG

Les Volet I et II du troisième contrat d'étang sont dédiés à l'amélioration des connaissances sur la masse d'eau (Volet I) et la participation à l'atteinte du bon état des masses d'eau du bassin versant (Volet II).

## 3.1 Amélioration des connaissances

### 3.1.1 Etudes spécifiques

**Mieux connaître le territoire pour définir les actions limitant les apports de polluants diffus**

*Référence contrat d'étang : IA3, IVA1 et IVA2*

Les travaux de définition de la vulnérabilité de la zone test ont été poursuivis en collaboration avec l'IUT de Perpignan (licence GADER) pour la part relative à la détermination de l'occupation du sol et au recensement des structures agroécologiques (haies, fossés). Les éléments ont été cartographiés sur une zone complémentaire à la zone test (communes de Saint-Hippolyte et Saint-Laurent-de-la-Salanque). Ainsi les cartes d'occupation du sol, de vulnérabilité des parcelles et de risque de transfert de pollution depuis les parcelles en fonction de leur utilisation ont pu être établies (cf. Annexes A 3-1 à A 3-3). En 2020, l'analyse de l'occupation du sol et des IAE sera poursuivie au moins sur la partie sud du bassin versant.
La chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales a pour sa part complété ce travail par un diagnostic des exploitations (cf. annexe A 3-4).
Les zones prioritaires d'action (cf. carte risque de transfert) pourront le cas échéant être intégrées aux réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du PSE porté par la CCCSM (2020).

**Analyse de l'état des connaissances par rapport aux contaminants chimiques (pesticides, métaux lourds, hydrocarbures, médicaments) selon les dernières études disponibles**

*Référence contrat d'étang : IVA2*

Sur les derniers suivis disponibles des paramètres chimiques, dans lesquels on retrouve l'analyse des métaux et des substances dangereuses datent de 2015. On retrouve ainsi un État chimique : mauvais dans les coquillages, bon dans l'eau. La substance déclassante en 2015 correspond au 4-ter-octylphénol (en 2012 HAP) dans les coquillages. L'octylphénol correspond à une molécule utilisée dans des produits industriels, dans la fabrication de résines phénoliques. On a retrouvé une molécule similaire dans la dépression de Ventenac, le nonylphénol. Toutefois les proportions utilisées sur le bassin-versant ne devraient pas justifier d'en retrouver dans la lagune. A noter qu'on en a observé qu'une fois en 2015, les autres suivis marquaient d'autres molécules (aldrine ou HAP), ce qui rend un diagnostic et une gestion difficiles.

*Nota : une restitution des résultats 2018 a été réalisée lors de la CLE du moi de mai (cf. annexes A3-5 et 6). Les résultats de 2019 seront restitués début 2020.*

**Poursuite des réflexions pour une estimation de la pression de nutriments sur la lagune (directs et diffus, flux, taux d'exports ...)**

*Référence contrat d'étang : IVA2*

Une étude hydrique sur les sagnes d'Opoul a permis d'apporter des précisions sur les flux des résurgences de Font Dame et Font Estramar (cf. le chapitre 4).

Par ailleurs le travail réalisé sur la définition de la vulnérabilité d'une zone test (en collaboration avec l'IUT de Perpignan) sur l'occupation du sol et sur les structures agro-écologiques (haies, fossés) permet aussi d'alimenter la réflexion sur les apports diffus à partir des sources de rejets. (cf. chapitre précédent).

**Suivi du projet qui a comme objectif la meilleure connaissance du rôle de nurserie de la lagune de Salses-Leucate (Projet CONNEXSTERE)**

*Référence contrat d'étang : IA2 et IVA1*

Le projet CONNEXSTERE porté par l'entreprise Ecocean en collaboration avec le CEFREM (Université de Perpignan) a été lancé en juillet 2018 (suivi côté mer) et s'est poursuivi courant 2019 (suivis intralagunaires). En 2019 les AOT ont été obtenues et les différents équipements de suivi ont été installés afin d'étudier étudier le flux des individus très jeunes de poissons (post-larves, larves et juvéniles) entre les aménagements au large, les zones intermédiaires et les zones de nurseries naturelles ou artificielles. Les sites suivis dans l'étang de Salses-Leucate sont :

- 4 Biohut dans le grau des Conchyliculteurs au niveau de l'ancienne pêcherie
- 4 Biohut dans l'étang sous la table conchylicole de l'IFREMER
- 4 Biohut dans le Grau de Port Leucate
- 4 Biohut dans le Grau ST Ange (Le Barcarès)

Aucun rapport d'étape n'est encore disponible mais une réunion de restitution de la première année de suivis devrait être organisée début 2020.

**Suivi des projets de recherche ou autres opérés sur l'étang de Salses-Leucate et en lien avec la qualité de l'eau, la biodiversité ou la gestion des ressources naturelles (poissons, coquillages)**

*Référence contrat d'étang : IA2 et IVA1, IVA2*

*Qualité de l'eau : Projet MED-SGD (évaluation des flux d'eau souterraine et quantification des éléments chimiques associés)*

Au cours de l'année 2019, les travaux de recherche menés dans le cadre du projet MED-SGD ont été poursuivis et la prolongation du pro jet jusqu'en fin 2020 a été accordée. Il n'y a pas eu de restitution des résultats pour le site de Salses-Leucate en 2019 mais différents travaux ont été publiés dont un article comprenant les résultats sur Salses-Leucate (*Anrisoa et al. 2019 : Primary production in coastal lagoons supported by groundwater discharge and porewater fluxes inferred from nitrogen and carbon isotope signatures*). De nouvelles manips sont prévues en 2020.

*Suivi particulier dans le bassin des Dindilles (problème sanitaire)*

Suite à un constat d'intoxications canines régulières autour du bassin des Dindilles, un suivi des paramètres physiques est réalisé par RIVAGE afin de valider ou d'écarter une cause

environnementale. Ces suivis sont effectués dans le cadre des suivis mensuels de la lagune, avec un complément bihebdomadaire en période estivale (et zone témoin). Depuis 2017, les paramètres pH, températures, O2 et salinité n'ont pas indiqué de différences significatives de milieu pour le bassin des Dindilles. En parallèle aucun cas vétérinaire n'a pas non plus été remonté.

*Suivis opérés « en routine » sur les paramètres physico-chimiques : ex. Salinité*

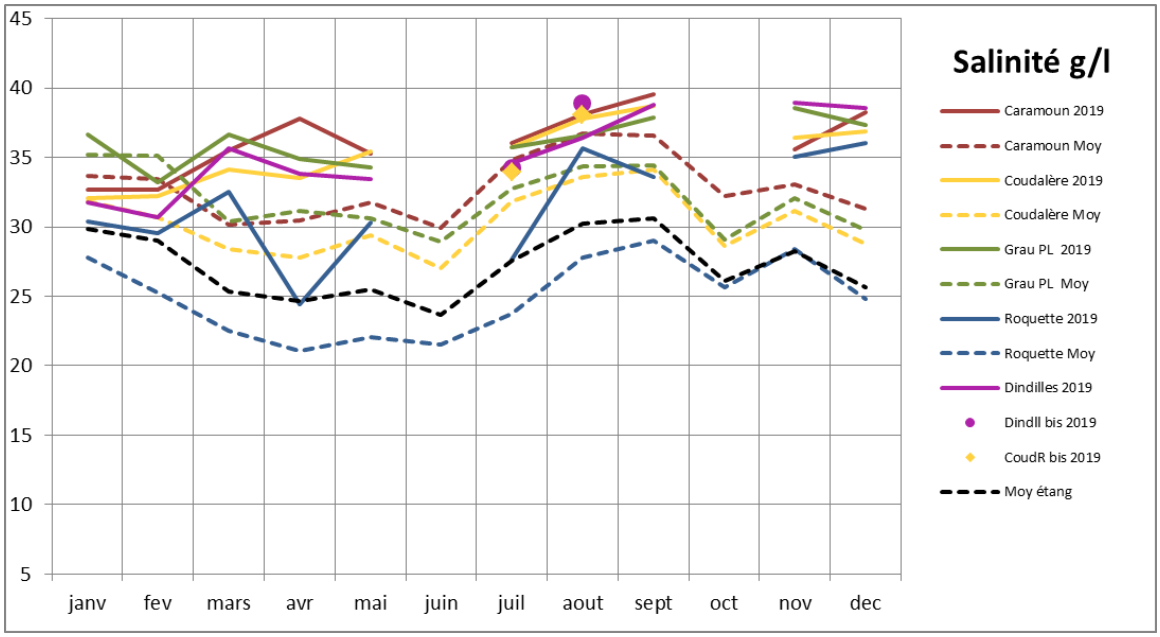


*<u>Suivi du projet de système d'alerte aux blooms de Dinophysis et d'Alexandrium à Leucate</u>*

En 2019 a eu lieu la deuxième phase de la mise au point d'un système d'alerte précoce au Dinophysis dans la poursuite du projet lancé en 2018 (Cadre : GALPA-EMA avec cofinancements FEAMP/Région, maîtrise d'ouvrage CRCM). Cette deuxième phase était nécessaire pour affiner la méthode d'alerte (cf. Annexes A3-7 rapport d'analyses du 07 01 2020 montrant l'évolution sur la saison). Rivage suit ce projet, la restitution des résultats des analyses et porte assistance aux conchyliculteurs pour la phase de filtration des échantillons. La méthode est désormais fiable sur le site de Salses-Leucate et peut être mis en œuvre localement si les conchyliculteurs choisissent de la financer.

### 3.1.2 <u>Poursuite des suivis du milieu</u>

*Référence contrat d'étang : IA1 et IVA2*

- Réalisation du suivi simplifié des macrophytes (RIVAGE) aux exutoires des quatre stations d'épuration rejetant dans la lagune en mai et octobre 2019, en collaboration avec les services de la Police de l'Eau (DREAL). Observation et analyse des résultats.

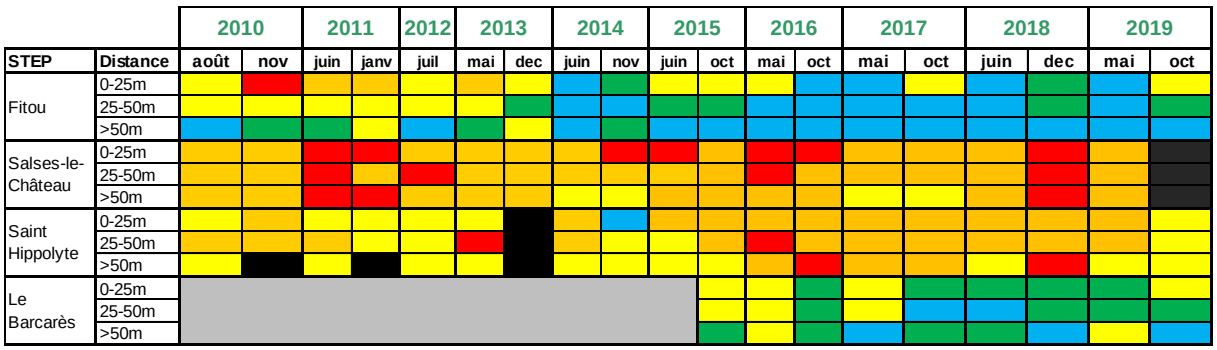


| | |
|---|---|
| pas de diag | 0 |
| très bon | 1 |
| bon | 2 |
| moyen | 3 |
| médiocre | 4 |
| mauvais | 5 |

| | Moyenne | Printemps | Automne |
|---|---|---|---|
| Fitou | 2,0 | 2,0 | 2,2 |
| Salses-le-Château | 4,2 | 4,2 | 4,1 |
| Saint-Hippolyte | 3,6 | 3,6 | 3,5 |
| Le Barcarès | 2,1 | 2,6 | 2,1 |
| **Etang** | **3,1** | **3,2** | **3,0** |

L'analyse des résultats 2019 montre un impact limité des stations d'épuration :

- **Fitou : station la plus favorable depuis plusieurs années**, avec une présence limitée de Valonia, et un bon développement d'herbiers et d'acétabulaires.
- Saint-Hippolyte : secteur très fluctuant, mais ce n'est sans doute pas dû uniquement à un effet STEP. Toutefois la réfection de la STEP finalisée en 2019 devrait
- Le secteur de Salses-le-Château est plutôt en amélioration surtout au-delà des 50m mais l'automne 2019 n'a pas pu être observé à cause de la turbidité.
- Le Barcarès : station suivie depuis 2015 qui marque de bons résultats.
- En 2019 on n'observe pas de différence entre l'automne et le printemps. A noter toutefois l'absence de résultats automnaux sur Salses-le-Château (turbidité) qui sont souvent déclassants. Globalement, on ne note pas de différences significatives de résultats entre l'automne et le printemps. Le nombre d'espèces présentes sur chaque zone oscille entre 4 et 8, avec une bonne stabilité des espèces de référence.

- Le syndicat RIVAGE assure depuis plusieurs années le suivi mensuel de paramètres physiques (salinité, température, pH, oxygène, turbidité) des eaux de la lagune de Salses-Leucate, sur quatre points représentatifs de la masse d'eau de l'étang, tout au long de l'année. Un suivi visuel systématique des courants dans les graus est aussi analysé. Ces informations viennent en complément de certaines données DCE et permettent une présence sur le terrain et sont restituées mensuellement à travers un bulletin de l'étang (ainsi que d'un article de sensibilisation) (cf. un exemplaire en Annexe A3-8).

Pour une meilleure utilisation et précision de ces données, la chargée de mission SAGE (qui réalise ces suivis) a participé à une réunion d'échanges et d'étalonnages organisées par la Tour du Valat (le 2 juillet), dans le cadre du FilMed.

Pour les températures on observe une variation homogène entre les stations. En 2019, la Caramoun cette est redevenue le point le plus frais (en 2018 particulièrement chaude à cause des températures nocturnes particulièrement élevées). Les valeurs sont revenues plus proches des

moyennes (malgré un nouveau record de températures max de l'air en juin (40,6°C)). Les valeurs de salinité restent proches des moyennes.

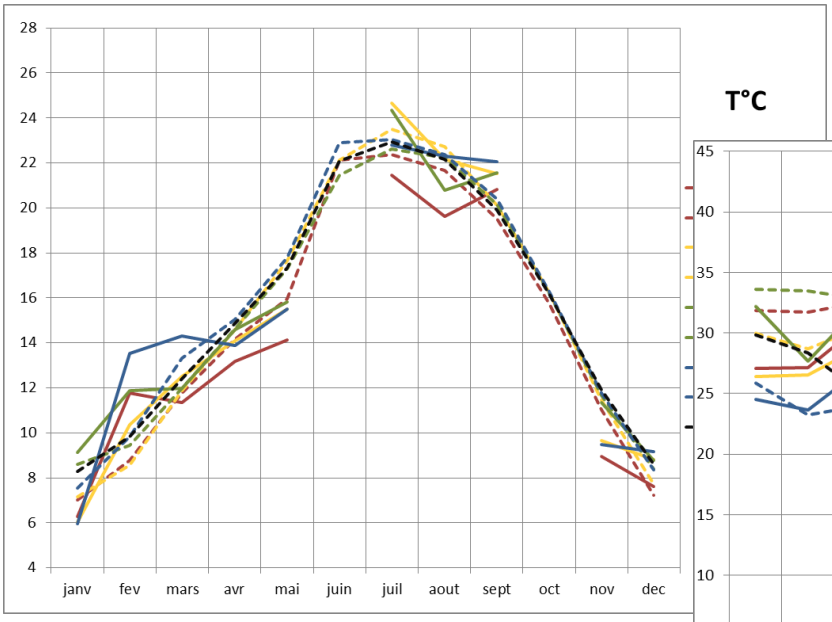


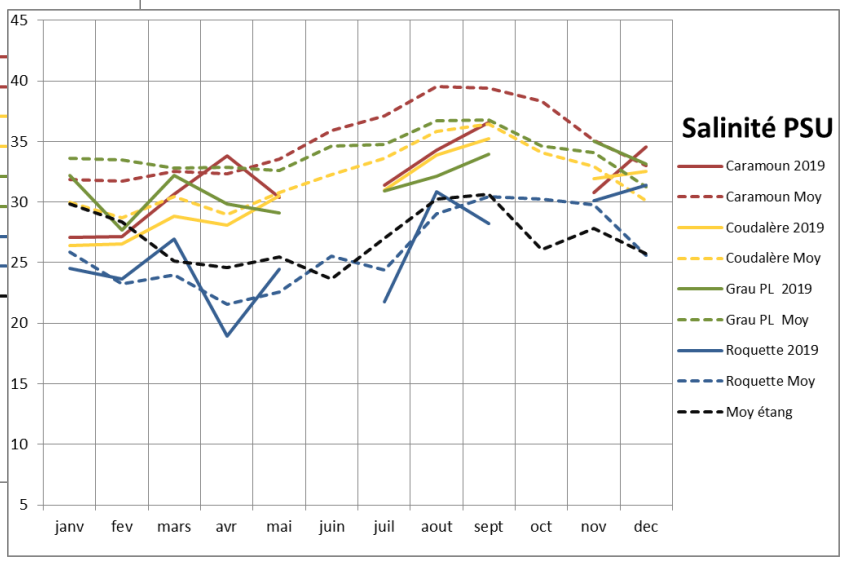


La comparaison interannuelle (2009-2019) fait ressortir qu'il n'y a pas forcément de lien entre la température et la salinité mesurée dans l'étang. 2017 a été l'année la plus chaude mesurée dans l'étang et la plus fraîche était 2009. En revanche 2009 était la plus salée et 2011 (année chaude) la plus douce. 2019 moins chaude que 2018.

*Nota : un changement du matériel a été réalisé en janvier 2017. Les chlorures n'étant plus mesurés dans la même unité, un recalcul des valeurs est réalisé pour pouvoir comparer les années.*

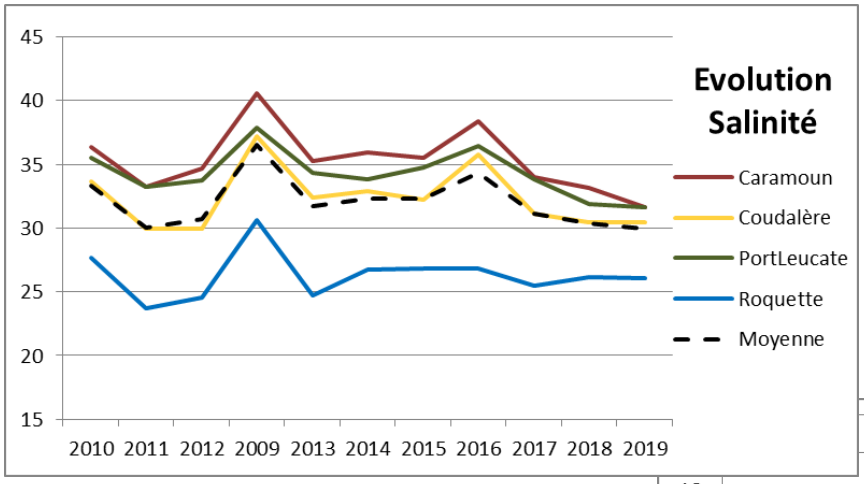


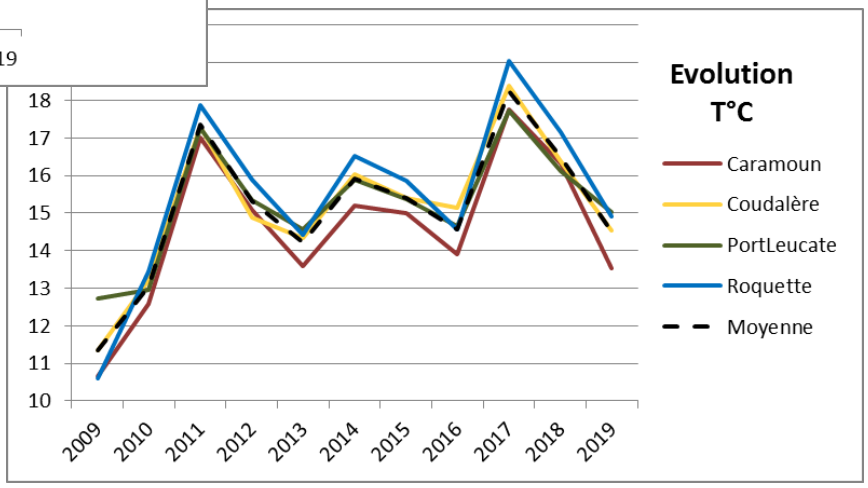

- Le suivi des herbiers dans les zones à enjeu de l'étang de Salses-Leucate a été fait en été 2019 par SEANEO, la compilation des données a été réalisée par RIVAGE (cf. rapport en Annexe A3-9). Depuis le bloom de 2017, on note un retour aux limites de 2016. En outre en 2019 on observe une diminution des paramètres de vitalité sans doute imputable aux conditions météo (printemps pluvieux). Le suivi opéré depuis 2010 montre globalement une progression des limites inférieures de l'herbier témoignant ainsi de la bonne qualité du milieu.

- Suivi des analyses opérées par Ifremer concernant la qualité des milieux dans le cadre des suivis des zones de production (REMI, REPHY…). Entre septembre 2018 et 2019, malgré deux blooms observés novembre et mars, il n'y a pas eu de fermeture de la vente des huîtres (non plus en début 2020). En effet au maximum du bloom les concentrations de toxines sont restées juste en-deçà de seuils de sécurité sanitaire définis dans la réglementation européenne sont (160 µg/kg). Concernant les moules en revanche les seuils ont été dépassés .

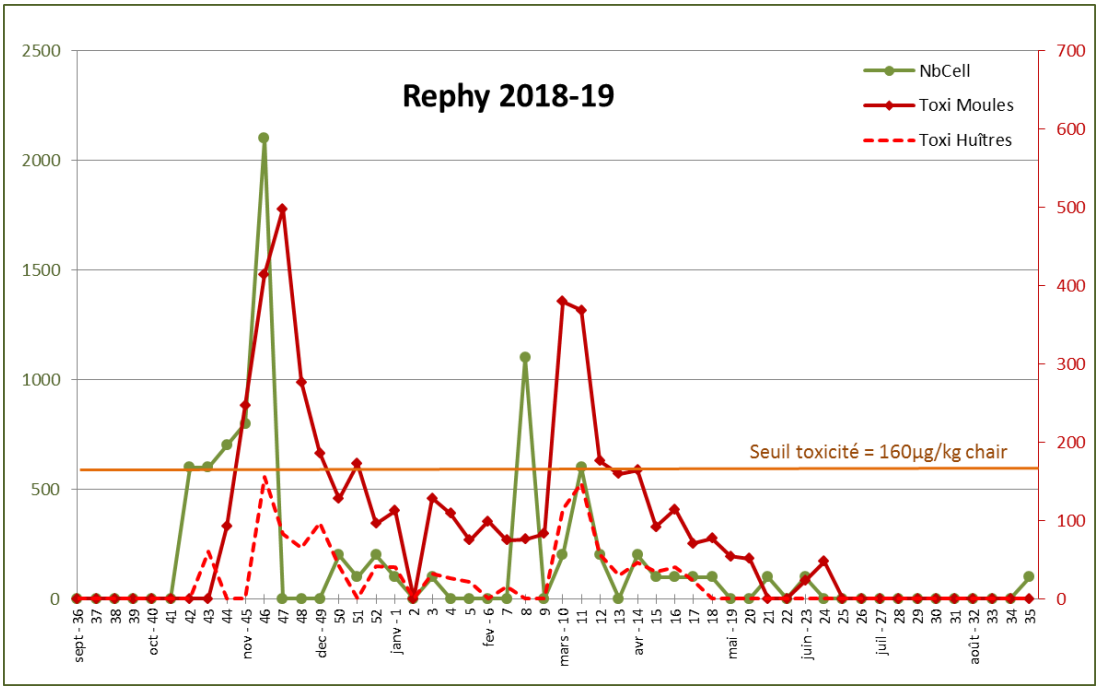


# 3.2 Amélioration de l'état des masses d'eau du bassin versant

## 3.2.1 Opérations menées par RIVAGE

**Poursuite de la démarche "Vert demain" sur les communes du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate**

*Référence contrat d'étang : IIB1, 2 et 3 et IVA2*

Afin de permettre la réalisation de cette démarche et l'atteinte (ou la mise en œuvre) des pratiques ZéroPhyto, la majorité des communes se sont engagées dans des PAPPH.

- Sur Caves, Saint Hippolyte et Saint Laurent de la Salanque : suivi de la mise en œuvre des démarches de PAPPH et aides ponctuelles (sensibilisation ou demande de subvention). Opoul-Périllos n'a pas mis en œuvre un PAPPH, mais leurs pratiques ZéroPhyto sont effectives et labellisées au niveau régional.
- Sur Salses-le-Château la démarche a été relancée en 2018 et ils ont été labellisés 3 rainettes en 2019 avec notamment des actions de sensibilisation axées sur cette thématique pendant la semaine pour le développement durable 2019.
- Sur Fitou dont le PAPPH a été validé en 2018 (à posteriori de la mise en œuvre effective du ZéroPhyto) des actions plus complètes ont été mises en œuvre continuer les actions de communication et le réaménagement durable des espaces verts avec la collaboration de la pépinière du CD11.
- La commune de Treilles s'est lancée dans la démarche en 2019 avec un réaménagement durable des espaces verts avec la collaboration de la pépinière du CD11 et une demande de labélisation (3 rainettes). A noter qu'une possibilité de PAPPH a été réfléchie, mais jugée non pertinente.

En résumé plusieurs communes du bassin-versant sont labellisées au niveau régional :

- Terre saine : Caves et Fitou (et les conseils départementaux de l'Aude et des Pyrénées Orientales)
- 3 Rainettes : Opoul-Périllos, Salses-le-Château, Saint-Hippolyte et Treilles (en 2019)
- 2 Rainettes : Saint-Laurent-de-la-Salanque

Dans le cadre de cette démarche, participation en tant que jurée à deux journées de contrôle de communes labellisées sur des communes du BV de l'Agly (en juillet) et pour la labellisation Terre saine du Conseil départemental de l'Aude.

**Appui aux communes et des intercommunalités pour des projets relatifs à l'amélioration de la qualité des masses d'eau (ex. réponse d'appel à projet pour l'aménagement des ALRS…).**

*Référence contrat d'étang : IIB5 et IVA2*

Concernant les aires de remplissage sécurisées, il n'y a eu aucune avancée en 2019. La commune d'Opoul- qui a sécurisé son aire en 2018 - a eu un accord de subventions sur son projet (plateforme de lavage, quai et unité de traitement des effluents par dégradation microbienne) mais n'a pas encore pu le mettre en œuvre (difficultés budgétaires notamment).

Concernant Salses-le-Château et Saint-Hippolyte, les réflexions sont en stand-by.

**Appui aux communes pour un entretien des agouilles prenant en compte les enjeux environnementaux et hydrauliques.**

*Référence contrat d'étang : IIB8 et IVA2*

Des travaux d'entretien ont été réalisés début 2019 pour l'entretien de l'agouille Capdal (après visites de terrain et rencontre avec le maître d'œuvre) en raison des mauvaises conditions météorologiques fin 2018.

RIVAGE a également assisté la commune de Saint-Hippolyte en 2019 pour mettre en place une DIG pour l'entretien de l'agouille Ventouse et du canal Paul Riquet (cf. Annexes A3-10).

Toutefois suite au transfert des compétences GEMAPI au SMBVA durant l'automne, l'envoi de la demande par la commune aux services de l'État a été suspendu. Une rencontre a été organisée le 12 décembre entre la commune, le SMBVA et RIVAGE pour discuter de ces démarches d'entretien qui seront effectivement assurées dorénavant par le SMBVA, si possible dès 2020.

### 3.2.2 Suivi des opérations menées hors MO RIVAGE dans le cadre du contrat d'étang

**Suivi des études et des travaux concernant la gestion des eaux pluviales (et corrélation de la problématique eaux pluviales/eaux usées) sur les communes de Saint-Laurent-de-la-Salanque, Saint-Hippolyte, Opoul-Périllos et du Barcarès**

*Référence contrat d'étang : IIB7 à 11, IVA1 et IVA2*

- Suivi du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales d'Opoul (MO=PMM) comprenant une analyse des connexions entre les réseaux d'assainissement et le pluvial (réseaux et écoulement superficiel).

Suite à la validation du SDAEP le 3 10 2018, les premiers travaux d'étanchéisation des regards ont eu lieu en 2019 (limitation de l'intrusion des eaux de pluie dans le réseau EU) et notamment le regard situé dans le fossé route de Feuilla dont les débordements avaient comme conséquence l'arrivée d'eaux brutes dans la mare.

Le schéma directeur avait identifié comme point de rejet du by-pass après la bêche tampon la rigole de Barrant qui aboutit au Karst. Cette solution n'étant pas acceptable (karst = ressource potentielle pour l'AEP), une recherche de solutions alternatives a été menées par PMCU en lien avec la DDTM et RIVAGE. Aucune autre solution que la redirection du by-pass vers la zone humide n'a émergé. Cette solution sera donc étudiée lors d'une étude complémentaire qui aura lieu en 2020. Les points suivants seront examinés :

- Levés topographiques de la mare et du chemin afin de positionner la canalisation de déversement et le(s) point(s) d'entrée dans la mare sur une zone de moindre impact ;
- Etudier un système de diffusion au niveau du point d'entrée pour éviter les remises en suspension des sédiments, assurer une répartition du flux hydraulique la plus homogène possible dans le système ;
- Etudier la possibilité d'alimenter le bassin d'orage par de l'eau prétraitée ;
- Dans un deuxième temps, rédiger le dossier de déclaration réglementaire.

- Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales de Saint-Hippolyte (MO=PMM) pour lequel les travaux ont débuté en 2019. Actuellement nous sommes en attente de précision concernant les travaux réalisés par PMCU.

- Suivi du schéma directeur des eaux pluviales de Saint-Laurent-de-la-Salanque (MO=PMM). Le schéma directeur est en cours de lancement, aucune réunion n'a eu lieu pour l'instant.

**Suivi des études et des travaux concernant la gestion des eaux usées sur les communes de Saint-Hippolyte, Le Barcarès, Leucate (Les Sidrières) et Fitou**

*Référence contrat d'étang : IIA 1-4, IVA1 et IVA2*

- Suivi des études et des procédures préalables à la réfection des systèmes d'assainissement du Barcarès. Le dossier Loi sur l'Eau est encore en cours de constitution impliquant un retard d'au moins deux ans sur les échéances initialement prévues au contrat d'étang. En mars 2019, la CLE a émis un avis sur la consultation relative au certificat de projet de cadrage préalable et courant 2019 l'Etat a informé le MO que le projet est soumis à évaluation environnementale. Fin 2019, PMCU a choisi de lancer une période de 2 mois de concertation préalable (documents en ligne et réunions

publiques). Le rapport issu de cette concertation sera joint au dossier réglementaire qui serait déposé avant mi-2020. L'autorisation de la part des services de l'Etat n'est pas attendue avant 2021.
Les travaux sur les réseaux ont concernés les priorités 1 du SDA.

- Suivi du schéma directeur d'assainissement de Fitou (MO=Fitou) finalisé courant 2019 avec l'établissement d'un programme d'action concernant principalement les réseaux d'assainissement.
- Suivi des travaux sur la station d'épuration de Saint-Hippolyte (MO= PMM). Les travaux sur le PR et la canalisation de transfert ont été achevés courant 2019, les travaux sur station se sont terminés en tout début 2020. Il reste à réaliser les travaux de curage et de réhabilitation des bassins de lagunage qui seront conservés en plus du traitement tertiaire par UV installé sur la station. Ces travaux (curage et réfection des berges, remis en eau) seront réalisés d'ici fin 2020.
- Suivi des diagnostics ANC opérés par le GN sur l'île de Sidrières : difficultés à obtenir des réponses de la part du GN par rapport à l'avancement des diagnostics et aux travaux éventuels entrepris par les deux propriétaires pour lesquels l'équipement a été diagnostiqué non-conforme.

**Suivi des opérations menées par le syndicat des nappes du Roussillon par rapport à la préservation de la qualité de l'eau souterraine.**

*Référence contrat d'étang : IIC1 à 3, IVA1*

Un point a été fait avec le syndicat des Nappes sur l'avancement des travaux programmés : Courant 2019 l'ancien piézomètre SN4 Pliocène situé au Barcarès a été rebouché et un nouveau a été créé. Il n'y a pas eu d'autres rebouchages de forages privés ou publics.

**Suivi des opérations menées par le Grand Narbonne dans le cadre du GALPA EMA.**

*Référence contrat d'étang : IVB4 et IVA1*

Le syndicat RIVAGE, fait partie des comités techniques et de sélection du GALPA Ema et participe à ce titre à la sélection des projets bénéficiant des aides financières (Région, UE, ..) ayant pour objectif la dynamisation des filières pêche et conchyliculture basés sur des écosystèmes fragile et menacés.
En 2019 deux projets ont concerné le territoire de Salses-Leucate (cf. annexe A 3-11).

- Phase 2 de la mise au point d'un système d'alerte aux blooms de Dinophysis et d'Alexandrium. Ce projet menée en maîtrise d'ouvrage CRCM vis à une meilleure gestion des crises de Dinophysis par une détection précoce par méthode moléculaires des cellules en cours de division lors des blooms de Dinophysis. Suite à cette deuxième année de mise au point, le système est
- Projet VARA : Valorisation d'algues de ramassage. Il s'agit pour ce projet (MO Cépralmar) de tester le ramassage et la valorisation de 3 espèces de macroalgues présentes dans la lagune de Salses-Leucate : Halopitis sp. Ulva Rigida, Valonia aegagropila. Une évaluation de la biomasse sera réalisée par le Cépralmar qui assurera la collecte, la transformation et l'expédition de ces algues. Greensea réalisera l'extraction des molécules d'intérêt et l'évaluation de la qualité. Une analyse technico-économique des voies de valorisation possibles sera réalisée pour les secteurs cosmétologie et pharmacologie (prestation extérieure) et une analyse des débouchés auprès d'autres filières (textile, bâtiment, plasturgie, alimentation animale, engrais) sera réalisé par le Cépralmar.

# 4 Mise en œuvre de la STRATEGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES

A noter : une partie de la mise en œuvre de stratégie de gestion des zones humides se fait à travers les fiches actions du troisième volet du contrat d'étang (Préserver les zones humides du bassin versant)

## 4.1 Concertation et planification

### 4.1.1 Secrétariat et animation des instances de concertation

*Référence contrat d'étang : IVA3*

**Animation du Comité de Suivi dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides (SGZH).**

Le **Comité de Suivi de la Stratégie de Gestion (CS-SGZH)** a été réuni le 19 03 2019 afin de faire le bilan des actions territorialisées et transversales menées en 2018 et se projeter sur les actions envisagées en 2019 (Annexe A4-1).

Le Comité de Suivi de la SGZH s'est de nouveau réuni pour le bilan annuel des opérations menées dans le cadre de la SGZH le 03 02 2020 lors de la réunion regroupant Comité de suivi SGZH et CLE et Comité d'étang (Annexes A2-1 et A2-2).

**Animation du Comité de Suivi en cas de demande d'avis (projets en Zone Humide, étude d'incidences, …)**

Aucune demande d'avis n'a été présentée au Comité de Suivi Zones Humides, seuls des avis techniques ont été formulés. De nouvelles demandes de précisions en vue de transposer la Stratégie de Gestion des Zones Humides sur d'autres territoires ont été formulées et transmises pour les structures suivantes :

- Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant
- Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères
- Association Ecodiv
- DEAL Mayotte

**Compléments ou mise à jour de la Stratégie de Gestion**

Pas de modification de la SGZH courant 2019.

### 4.1.2 Animation des groupes de travail pour la mise en œuvre de la SGHZ

*Référence contrat d'étang : IVA3*

**Animation des groupes de réflexion pour la définition des Plans de Gestion territorialisés.**

*Référence contrat d'étang : IIIA1 - IIIA4 - IIIA5 - IIIA6 - IIIA7 - IIIA9*

**Animation des groupes de réflexion pour la détermination des Actions Transversales.**

*Référence contrat d'étang : IIIA10 - IIIA11 – IIB4*

En 2019 les comités de gestion, comités de pilotage et groupes de travail techniques et financiers ont été réunis dans l'objectif de poursuivre l'élaboration des différents Plans de Gestion avec leurs programmes d'action : identification des travaux à réaliser, des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers. L'animation de la concertation et la planification sont assurées par le chargé de mission Zones Humides.

Les détails et comptes rendus des instances de travail ou de concertation sont identifiés dans chaque paragraphe traitant dudit Plan de Gestion ou Action Transversale.

### 4.1.3 Veille à la cohérence des politiques publiques

En dehors du suivi de la bonne articulation entre le SAGE et la démarche Zones Humides, le chargé de mission Zone Humide réalise une veille active de toutes les démarches de gestion des milieux humides qui s'appliquent sur le territoire et intervient si nécessaire pour assurer la bonne prise en compte des objectifs définis localement.
Approche technique et concertée pour d'éventuels plans de gestion à venir (Dosses, Embouchure de l'Agly, Œil de la Madeleine, …).

## 4.2 Mise en œuvre des orientations de gestion de la SGZH

### 4.2.1 Actions territorialisées

- Suivi des actions mises en œuvre par les différents services de PMM dans le cadre du plan de gestion de la **Mare d'Opoul**
  *Référence contrat d'étang : IIIA4 et IVA3*

  Le point central du plan de gestion porte sur les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement et du pluvial se déversant dans la mare en cas de forte pluie. Le Schéma Directeur d'Assainissement et du Pluvial a été finalisé début 2019 (Annexe A4-2-1).
  Les premiers travaux sur les réseaux ont étés initiés dès début 2019 (cf. paragraphe 3.2.2 de ce document).

  En 2019, le site d'Opoul a fait l'objet d'un suivi général du site ce qui a quelques travaux d'entretien par PMM. Pose d'un panneau d'information sur les richesses et la sensibilité de cette zone humide (Annexe A4-2-2).
  Une étude Faune/Flore est réalisée en 2019 par le groupement CEN/GOR, les résultats de l'étude seront remis en 2020 (cf. Cahier des charges en Annexe A4-2-3).

- Elaboration du plan de gestion des **Sagnes d'Opoul**
  *Référence contrat d'étang : IIIA1 et IVA3*

  Le plan de gestion des Sagnes d'Opoul a été lancé en 2017 dans le cadre d'une convention liant le Conservatoire du Littoral, la Fédération Des Chasseurs 66 et le syndicat RIVAGE.
  Une étude hydrique permettant de comprendre le fonctionnement de la zone humide a été réalisée sur ce site pour être finalisée en 2019 (Étude hydrique Annexe 4-2-4 et préconisations d'actions Annexe 4-2-5).
  Des comités techniques et groupes de travail ont étés réunis durant l'année 2019 afin de traiter de divers aspects du plan de gestion. (Annexes 4-2-6 à 4-2-9)

Le COPIL de lancement du plan de gestion a été réuni pour la première fois fin 2018 pour une réunion au cours de laquelle il y a eu présentation des études hydro/faune/flore, et du diagnostic du plan de gestion. De nombreux partenaires se mobilisent sur ce secteur à haute valeur environnementale. Par ailleurs, les piscicultures, éléments structurants du secteur, s'engagent au sein du COPIL pour mener à bien ce plan de gestion. Ce même COPIL a été réuni deux fois en 2019 notamment pour fixer les objectifs et perspectives d'actions le 21 05 2019 (CR en Annexe 4-2-10) et enfin pour valider ce dernier le 08 11 2019 (CR en Annexe 4-2-11).
Les objectifs de gestion retenus pour cette entité fonctionnelle sont :

- Restaurer la zone humide et optimiser les écoulements
- Gérer les usages en adéquation avec la sensibilité du milieu
- Pérenniser le fonctionnement de la zone humide dans un contexte de changement climatique

Les premiers travaux de restauration hydraulique sont projetés pour 2020.

- Initiation du Plan gestion **El Comunal.**
  *Référence contrat d'étang : IIIA9*

  L'étude hydrologique préalable au plan de gestion de la zone humide « El Comunal » a été réalisée courant 2019 et a donné lieu à deux comités techniques (Annexes 4-2-12 et 4-2-13).
  Courant 2019, les travaux de rédaction de l'état des lieux et du diagnostic par RIVAGE ont débuté en parallèle pour les éléments hors hydrologie. Le COPIL de lancement de ce plan de gestion a eu lieu le 14 11 2019 (Annexe 4-2-14).
  Le rendu final de l'étude hydrique a eu lieu en décembre 2019 (Annexe 4-2-15).

- Poursuite de l'élaboration et suivi des travaux opérés dans le cadre du plan de gestion des **Mares de Port Leucate**.
  *Référence contrat d'étang : IIIA7 et IVA3*

  Suite à la validation du Plan de Gestion en 2018, les plans de financement permettant la mise en œuvre du plan de gestion ont été établis en 2019 et les demandes de subventions ont été déposées par la mairie de Leucate auprès de l'Agence de l'Eau, du Département de l'Aude et de La Région Occitanie qui ont tous répondus positivement.
  Les travaux ont été réalisés entre fin 2019 et début 2020 et une inauguration est prévue le 6 03 2020 (Annexe 4-2-16).
  Des animations grand public ont étés réalisées sur ce site durant l'été 2019, notamment par la Mairie de Leucate.

- Finalisation du plan de gestion de la dépression de **Ventenac**
  *Référence contrat d'étang : IIIA5 et IVA3*

  En 2019, le site de Ventenac a fait l'objet d'un suivi général du site ce qui a conduit à quelques travaux d'entretien par le SIVOM et la commune. Le sentier d'interprétation est bien fréquenté. Le site est régulièrement utilisé pour des animations nature. Les MAEC sont en cours.

- Suivi des travaux opérés dans le cadre de la notice de gestion des **<u>îlots de la Coudalère.</u>**
  *Référence contrat d'étang : IIIA6 et IVA3*

  La mise en défens du site a été opérée du 15 05 2019 au 14 08 2019 avec installation de panneaux temporaires lors de la mise en défens et sensibilisation et suivi de nidification.
  Courant 2019 un panneau information/sensibilisation permanent a été posé (Annexe A4-2-17).
  L'année 2019 était une année de reproduction très satisfaisante avec 143 poussins à l'envol, ce qui fait des ilots de la Coudalère l'un des sites majeurs pour la reproduction de la Sterne naine sur les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

### 4.2.2 <u>Actions transversales</u>

- Poursuite de l'animation de l'action transversale liée à **<u>l'urbanisme</u>**
  *Référence contrat d'étang : IVA3*

En 2019 RIVAGE a poursuivi l'action transversale urbanisme qui vise à une meilleure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme sur le bassin versant (SCOT, PLU, PLUI/D) et les autorisations délivrées.
Les opérations réalisées en 2019 sont :

- Suivi et accompagnement des **procédures d'élaboration des PLU/PLUiD** de Fitou, St Hippolyte, St Laurent, Le Barcarès pour une meilleure prise en compte des enjeux zones humides.
- La mise à jour et l'amélioration de l'outil de prise en compte des enjeux environnementaux lié au cadastre finalisé en 2018 a permis d'une part à RIVAGE de mener une **animation foncière** cohérente sur le bassin versant notamment avec le CDL en 2019 et d'autre part de **faciliter l'accès aux données environnementales** pour les communes.

- Lutter contre les **<u>espèces envahissantes</u>** en zones humides et suivi des travaux de gestion des **<u>dépôts sauvages</u>** :
  *Référence contrat d'étang : IIIA10 et IIIA11*

Dans le cadre d'un marché public avec la FDC66, la gestion des ragondins a été poursuivie en 2019. Le Copil qui s'est tenu le 28 03 2019 a permis de faire le point sur la saison 2018 et préparer le piégeage pour 2019 (cf. compte rendu de réunion en Annexe A4-2-18 et rapport de piégeage annuel en Annexe A4-2-19).

Un travail d'identification des dépôts sauvages au sud de l'étang a été réalisé en 2019 par l'université de Perpignan. Les éléments de localisation ont été transmis aux collectivités compétentes.

### 4.2.3 <u>Autres actions</u>

- Suivi des actions hors maitrise d'ouvrage RIVAGE ou hors Plans de Gestions de la SGZH
  *Suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion du Mas de l'Ille (PMM, Le Barcarès).*
  *Suivi des opérations de gestion sur le site des Dosses (CG66, Le Barcarès).*

- Encadrement de projet tuteuré auprès de l'IUT de Perpignan : Acquisition de données sur l'occupation du sol sur les zones humides du sud de l'étang.

# 5 Mise en œuvre du PAEC 2016-2017

## 5.1 Concertation et planification

Fin 2019 l'Agence de l'Eau a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de mettre en place des expérimentations de paiements pour services environnementaux (PSE).
RIVAGE a participé (16/12/2019 et 08/01/2020) à la réflexion avec les partenaires impliqués précédemment dans les divers PAEC (CCCSM, CA66, PMMCU,…) afin d'étudier l'opportunité de répondre à cet AMI sur nos territoires à enjeu. Vues les modalités techniques et administratives (délai de mis en œuvre> nécessité de contractualiser avant fin 2020, nécessité de prise en charge en autofinancement par le porteur de projet du travail administratif et financier pour payer les agriculteurs, …), RIVAGE n'a pas pu s'engager dans la démarche.
En revanche la CCCSM a répondu à cette sollicitation ; une collaboration avec RIVAGE est envisagée mais les contours n'en sont pas encore définis. Courant 2020 RIVAGE participera en tant que partenaire concerné par deux communes (Salses-le-Château et Fitou) à l'élaboration du projet de la CCCSM et apportera son expertise pour permettre l'aboutissement de ce projet en cohérence avec les projets précédents.

## 5.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du PAEC

En 2019, le suivi de l'instruction des dossiers a conduit le syndicat à participer à plusieurs réunions organisées par la DDTM 66 concernant les différentes problématiques rencontrées sur certains dossiers.
Des discussions sont toujours actuellement en cours concernant la fin de la programmation FEADER et la possibilité de proroger certain contrat qui arrivent à échéance en 2019.

Enfin, RIVAGE a participer à plusieurs réunions qui ont permis à la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée à dépose une candidature suite à l'Appel à projet PSE de l'Agence de l'Eau RM&C. Cet appel à projet vise à tester un système de paiement pour services environnementaux dans la continuité des MAEC souscrites depuis 2012.

# 6 Mise en œuvre des DOCOB NATURA 2000

## 6.1 Natura 2000 sur les sites du complexe lagunaire de Salses-Leucate

### 6.1.1 Concertation et planification

#### *6.1.1.1 Secrétariat et animation des instances de concertation (COPIL, groupes de travail)*

*Référence contrat d'étang : IVA4*

**Animation des instances et pilotage (COPIL, Copil PAEC etc.)**

Le 19 mars 2019 un premier COPIL Natura 2000 a été réuni pour clôturer l'exercice 2018 et présenter le programme d'action 2019. En concertation avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau, une réunion commune entre les démarches zones humides et Natura 2000 a été décidée.
Le compte rendu de cette réunion est présenté en Annexe A6-1.

Le 14 janvier 2020, un second COPIL Natura 2000 a été réunit afin de procéder au renouvellement de son Président. Lors de cette séance, RIVAGE a été désigné structure animatrice du DOCOB pour les 3 prochaines années (Cf. Annexe A6-2).

### 6.1.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob

#### *6.1.2.1 Animation du DOCOB*

*Référence contrat d'étang : IIIA10 et IVA4*

- Identification des potentiels contractants (**contrats Natura 2000**)

  Dans la mesure où 2 appels à projet ont été ouverts sur la période considérée, RIVAGE a réalisé la promotion auprès des différentes communes du site. Cette démarche a abouti à un projet de contrat porté par la commune de Salses le Château et déposé en DDTM en octobre 2019.
  Un seul contrat a été déposé en 2019, il concerne la gestion de la fréquentation et la mise en défens d'habitats naturels sur le site de l'Anse de la Roquette à Salses le Château (Cf. Annexe A 6-3).

  L'instruction de ce dossier a été réalisée en suivant par les services de la DDTM 66. Le résultat de cette instruction est présenté en Annexe A 6-4.

- Suivi des **contrats Natura 2000** mis en place par les maîtres d'ouvrage autres que RIVAGE

  Vu les dégâts constatés au fil du temps sur les aménagements du Mouret (dégradation lors de tempêtes, dégradation volontaires, vieillissement) une réflexion a été menée avec la mairie de Leucate pour la remise à niveau des équipements de canalisation de la fréquentation sur Mouret (ganivelles, casse-pattes etc..). Une réfection des équipements est envisagée pour 2020.

- Suivi des différentes **actions de gestion** des espaces naturels sur les sites Natura 2000 portées par des **maîtres d'ouvrage autres que RIVAGE** :

  *Référence contrat d'étang : IIIA2-3 et IVA4*

Plan de gestion du Bourdigou : En 2019, aucune action spécifique n'a été mise en œuvre sur ce site.

Plan de gestion de la Sagnette : En 2019, le site de la Sagnette a fait l'objet d'un suivi général du site ce qui a permis de noter quelques petites dégradations. Le site est régulièrement utilisé pour des animations nature. Le financement des travaux est pris en charge par PMM

Plan de gestion de la Soulsoure : En 2019 aucun travail n'a été réalisé sur le site de la Soulsoure. Seules quelques petites interventions de débroussaillage ont été réalisées par Perpignan Méditerranée. Le site est régulièrement utilisé pour des animations nature.

Animation foncière :
En 2019, une acquisition foncière de deux petite parcelles sur la commune de Salses le Château a été réalisée par le CEN LR. Cette acquisition permet d'augmenter la surface en gestion à proximité du site compensatoire des ASF en faveur de l'Agrion de Mercure. L'intervention de RIVAGE a permis de faciliter cette transaction avec notamment une intervention des ASF en révisant le plan de financement de la mesure compensatoire. Une convention tri partite a également été signée entre le CEN LR, RIVAGE et la Commune de salses le Château. Elle permet la gestion de plusieurs parcelles communales en cohérence avec la gestion réalisée sur le site compensatoire ASF.

Egalement, dans la continuité du travail réalisé en 2018 avec la SAFER et la chambre d'agriculture, concernant la problématique de relocalisation de nombreux vergers sur les communes de Salses-le-Château et Saint-Hippolyte, une réunion d'information a été dispensée le 4 février 2019.

- Mise en œuvre **des actions de gestion menées en maîtrise d'ouvrage RIVAGE** (actions relevant du dispositif Natura 2000 et actions « hors dispositif Natura 2000 ») :

Suivi de l'efficacité de la mise en défens de l'île des Sidrières en faveur de la tranquillité de la colonie de reproduction des aigrettes garzette (contrat Natura 2000) :
En 2019, RIVAGE a procédé à l'installation des 2 panonceaux « anti débarquement » implantés sur l'île des Sidrières (cf. Annexe A 6-5).

Suivi de l'efficacité de l'îlot de nidification pour les laro-limicoles coloniaux sur la commune de Saint Laurent de la Salanque (contrat N 2000) :
Pour faire suite aux dégradations observées en fin d'été, un chantier de restauration a été entrepris en septembre 2019. Ainsi la structure bois de l'aménagement a été confortée par l'ajout de piquet bois. Un rechargement en sable et coquilles d'huître a également été réalisé. En annexe A 6-6, est présentée une photo de ce chantier.

Conseil dans l'entretien des cours d'eaux :
RIVAGE a assisté la commune de Saint Hippolyte dans la rédaction d'une Déclaration d'Intérêt générale ainsi que dans la rédaction d'une évaluation d'incidences pour l'entretien de certains de ses cours d'eau (collaboration entre les chargés de mission SAGE et Natura 2000 pour prendre en considération les aspects eau et biodiversité dans ce dossier).

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de mettre en place cette procédure et les travaux d'entretien de l'Agouilles Ventouse ont ainsi pu être programmés.

Gestion d'une parcelle en faveur de l'Agrion de Mercure :

Le Bilan d'activité de l'exercice 2019 est présenté en annexe A6-7.

Mise en œuvre d'un programme de chantier nature :

En 2019, un chantier nature a été coordonné sur la commune de Saint Laurent de la Salanque en partenariat avec la commune et l'association REV Solidarité Jeunesse pendant 3 semaines en septembre 2019 avec la présence de volontaires internationaux.

Ce chantier a permis de mettre en œuvre plusieurs actions en complément de la mise en œuvre du contrat Natura 2000 « îlot de nidification à Saint Laurent de la Salanque » :

- Arrachage de griffe de sorcière sur les bords d'étang à Saint Laurent de la Salanque,
- Nettoyage de bord d'étang,
- Amélioration de l'ensoleillement d'une agouilles et ouverture d'une prairie sur des terrains communaux en gestion mixte CEN LR / RIVAGE à proximité du site compensatoire de Salses le Château en faveur de l'Agrion de Mercure.

En outre, plusieurs chantiers nature ponctuels ont pu être organisés en 2019. Ces chantiers visaient notamment l'arrachage de griffe de sorcière sur la commune de Leucate (Site du Mouret).

Enfin on peut noter l'organisation d'un chantier d'ampleur sur la commune du Barcarès en partenariat avec la société Véolia. Le 21 juin 2018, à la demande de Véolia, RIVAGE à participé à l'organisation de leur séminaire d'entreprise qui consistait à l'organisation d'une journée de nettoyage d'un espace naturel avec la mobilisation de tous les employés du département des Pyrénées-Orientales. En annexe A 6-8 le communiqué de Presse de cet évènement.

Gestion des usages :

En 2019, dans la continuité du travail réalisé avec les services de l'état sur le spot du parc à huîtres à Leucate en 2018, le balisage a été installé selon le plan présenté en annexe 6-9. En complément, une phase de concertation a été initiée en collaboration entre la mairie de Saint Laurent de la Salanque et RIVAGE concernant la sécurisation du spot de la base militaire. Le processus de concertation à abouti aux propositions qui sont reprise dans le compte rendu de la réunion du 25 juin 2019 (Cf. Annexe A6-10). Enfin un travail de concertation a également été mis en place avec les services de l'état dans le but de mettre à jour la réglementation générale liée à la navigation sur le plan d'eau. RIVAGE a ainsi assisté à de nombreuses réunions initié par les services de l'état, ceci afin d'aboutir à un projet d'arrêté présenté en annexe A6-11.

- **Mise à disposition des données du DocOb** aux maîtres d'œuvre dans le cadre de l'élaboration des différents dossiers **d'évaluation des incidences Natura 2000**

De manière générale, une information est systématiquement transmise aux différents porteurs de projet concernant les évaluations des incidences. En fonction des différents types de projets, différent types d'avis peuvent être formulés : rencontre, communication orale, note etc. Ci-après, le tableau des principaux projets suivis en 2019 :

| Date fourniture information | Type de projet | Nom du pétitionnaire |
|---|---|---|
| 29/05/2019 | Randonnée aquatique | Privé : Aquastepper |
| 08/04/2019 | Demande AOT Biohut | Ecocéan |
| 12/2019 | Renouvellement EIN Démoustication | EID Med. |
| 25/06/2019 | Eolienne Flottante | RTE |
| 03/06/2019 | Feu artifice Roquette | Salses le Château |
| 29/05/2019 | Circuit canoé | Privé |
| 26/06/2019 | Survol Patrouille de France | EPA Le Barcarès Evènement |
| 23/06/2019 | Demande AOT Ponton Port Fitou | Privé ; Christian MASSE |

- Mise en œuvre de plusieurs **suivis** concernant d'une part les espèces de **faune et de flore** patrimoniale sur les sites Natura 2000 et d'autre part les espèces envahissantes :

  Suivis réguliers : Comme tous les ans, RIVAGE effectue un suivi spécifique qui concerne plusieurs espèces / habitats d'intérêt communautaire. Le tableau suivant récapitule ces suivis :

| Intitulé du suivi | Partenaires | Objectifs du suivi | Habitats / Espèces concernées | Principales conclusions |
|---|---|---|---|---|
| Suivis de la reproduction des hérons arboricoles coloniaux sur l'île des Sidrières | LPO Aude | Évaluer le succès reproducteur | Aigrette garzette | Colonie encore présente cette année avec des effectifs en légère diminution |
| Suivi de la reproduction des sternes naines | LIFE + ENVOLL | Évaluer le succès reproducteur des laro-limicoles coloniaux | Sterne naine | 2 sites ont été colonisés cette année : les îlots de la Coudalère au Barcarès et le grau des conchyliculteurs à Leucate. Seul celui du Barcarès a fonctionné avec plus d'un poussin à l'envol par couple. Le site du grau des conchyliculteurs a échoué : cause inexpliquée |
| Suivis des transects « herbiers » dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation de la lagune | SEANEO | Suivre l'évolution de l'herbier | *1150 Lagune Côtière | Relative stabilité<br>Cf. Annexe A 6-12 |

Suivi particulier : oiseaux paludicoles

En complément des suivis réalisés en maîtrise d'ouvrage RIVAGE, une prestation a été commandée au Groupe ornithologique du Roussillon pour évaluer les populations d'oiseaux paludicoles et mettre à jour des données disponibles pour le site. Il s'agissait de :

Synthétiser la bibliographique disponible spécifique au site pour les différentes espèces d'IC nicheurs et hivernants,

Evaluer au printemps 2019 l'état des populations et déduire l'évolution récente depuis 2008/2012 (date des derniers inventaires complets) pour les espèces paludicoles (Bihoreau gris, Blongios nain, Busard des roseaux, Butor étoilé, Crabier chevelu, Héron pourpré, Lusciniole à moustache, Talève sultane)

Le cahier des charges relatif à cette prestation est présenté en annexe A 6-13.

Le rapport présentant les principaux résultats de cette étude est en attente de réception.

- Définition d'une **typologie des HIC sur le site Natura 2000 en préalable à la mise à jour de la cartographie des habitats naturels.**

  En 2019, Clara Gritti a été recrutée en stage pendant 6 mois à RIVAGE. Elle a été co-encadrée par Julien ROBERT (RVAGE) et Olivier ARGANION (CBN Med.) pour élaborer cette typologie. Les principales étapes ayant mené à la réalisation d'une typologie des habitats du site «Complexe lagunaire de Salses Leucate » en vue de la future mise à jour de la cartographie d'habitat de ce site ont été les suivantes :

  - recueil des données existantes et identification des lacunes dans le jeu de données,
  - élaboration d'un plan d'échantillonnage pour combler les lacunes identifiées,
  - phase de terrain avec réalisation de relevés de végétation,
  - analyse des relevés de végétation,
  - rédaction d'un rapport avec fiches synthétiques sur les types d'habitats identifiés.

  Le rapport de stage de Clara est disponible en libre téléchargement sur ce lien : http://rivage-salses-leucate.org/wp-content/uploads/2019/09/Typologie_locale_HIC_CLSL.pdf

  Pour réaliser ce travail, un temps de travail conséquent a permis la réalisation de plus de 150 relevés phytosociologiques sur les habitats naturels du site du Complexe lagunaire de Salses Leucate. Ces données pourront être exploitées en 2020 pour la mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site.

  En complément de ce travail d'encadrement, une méthode innovante de mise à jour semi-automatisé de la cartographie des habitats naturels à été conçues en partenariat avec la DREAL Occitanie et le CBN Med. Ce travail a abouti à la rédaction d'un cahier des charges pour envisager une prestation en 2020. Ce cahier des charges est présenté en annexe A 6-14.

- Participation à l'acquisition de données relatives au diagnostic **du risque de transfert de pollution agricole** sur le territoire du BV de l'étang de Salses-Leucate

Dans le cadre du partenariat entre l'IUT de Perpignan – Licence GADER et le syndicat RIVAGE, un projet tuteuré a permis de réaliser un diagnostic du risque de transfert de pollution agricole sur le territoire du Bassin versant de l'étang de Salses-Leucate (cf.3.1.1). Pour ce faire, sur 5 secteurs, les étudiants ont recensé l'occupation des sols associés à la présence d'IAE (haies et fossés agricole).

- **Restitution des données** de qualité des milieux et des résultats obtenus lors des différents suivis aux instances de concertation (Copil Natura 2000) et au grand public .

*Référence contrat d'étang : IVA4 et IVA6*
La restitution des données de qualité du milieu et des habitats et des suivis d'espèces se fait annuellement au cours du Comité de suivi (cf. Annexe A6-1).

- **Faciliter le renforcement les mesures de surveillance des espaces naturels**
  *Référence contrat d'étang : IVA4 et IVA7*
  En 2019, aucune action spécifique Police de l'Environnement n'a été réalisée.

- Mise en place ou participation à l'organisation **d'animations grand public sur le site Natura 2000**.
  *Référence contrat d'étang : IVA4 et IVA6*

  - En 2019 RIVAGE a financé via la convention d'animation Natura 2000, **10 sorties natures** pour faire découvrir les richesses du site. En annexe A 7-17 est présenté le flyers de ces animations. Le bilan est quand à lui présenté en annexe A 6-15. Une matinée a également été consacrée à la formation des intervenants afin de relayer le maximum d'information sur les richesses du site Natura 2000.

  - En 2019 RIVAGE a participé à l'organisation de la première édition du **Festival l'Essentiel à Saint Laurent de la Salanque**. Ce festival qui s'est déroulé le 19 octobre et visait à créer un évènement alliant la culture et la nature. L'objectif était de sensibiliser un large public aux richesses du site Natura 2000. Le flyers de cet évènement présentant les différentes activités proposées est présenté en annexe A 6-16. Le compte rendu de cet évènement à été discuté lors d'une réunion bilan qui s'est tenue le 17 décembre (Cf. Annexe A 6-17).

  - En 2019 RIVAGE a participé à l'organisation d'une **course zéro déchet** sur la commune de Salses Le Château le 13 juillet 2019. Cet évènement à permis de sensibiliser un groupe de 25 personnes qui ont également nettoyé un circuit de randonnée en plein site Natura 2000. L'affiche de cet évènement est présentée en annexe A 6-18.

### *6.1.2.2 Animation de la charte Natura 2000*

En ce qui concerne l'animation de la charte Natura 2000, vu les problématiques liées aux conditions d'exonération de la Taxe Foncière sur le Foncier Non Bâti, aucune démarche incitative n'a été réalisée.

## 6.2 Natura 2000 sur le site du fort de Salses

### 6.2.1 Concertation et planification

- **Animation du COPIL** dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB
  *Référence contrat d'étang : IIIA10 et IVA4*

  Le 23/04/2019 s'est tenu le troisième COPIL du site. Ce COPIL a permis de présenter le bilan d'activité 2018-2019 et le programme d'action 2019-2020. Le compte rendu de ce COPIL est présenté en annexe A6-19. Un autre COPIL a été organisé le 18/12/2020 pour désigner la structure animatrice pour les 3 prochaines années et valider la charte Natura 2000 avant sont adhésion par le CMN. Le Compte rendu de ce COPIL est présenté en Annexe 6-20.

### 6.2.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob

*Référence contrat d'étang : IIIA10 et IVA4*

#### *6.2.2.1 Animation du DOCOB*

- **Mise à disposition des données** dans le cadre de l'élaboration des différents dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000.

- **Appui technique aux actions de gestion** mises en place dans la forteresse.
  Suite aux suivis complets réalisés par l'ALEPE en 2017, plusieurs actions complémentaires au DOCOB ont été identifiées. Certaines de ces actions ont pu être mises en place en 2019 hors dispositif contractuel Natura 2000 :
  - Mise en place de 4 cadres anti-chats au 1er niveau pour l'accès à la porcherie et dans le couloir du 4ème niveau donnant sur la salle où la colonie de reproduction est présente. Il est à noter que les cadres bois ont été garnis d'une grille acier qui permet encore le passage des chats. En 2020 ces grillages aciers seront remplacés par des filets. (objectif : diminuer le risque de prédation par les chats)
  - Mise en place d'une action d'éco pâturage des fossés du monument. 450 brebis ont les fossés du monument et les alentours pendant 2 semaines du 10 au 18 janvier 2019 et du 20 au 26 janvier 2020 (objectif : entretiens des espaces verts et augmenter les ressources alimentaires des chiroptères).
  - Mise en place d'une caméra infra-rouge dans la salle d'angle au 4ème niveau de la tour d'angle Nord Ouest. Ce dispositif Caméra a été installé dans le cadre d'une prestation commanditée par le CMN à la Société Noctilio Production. (Objectif : Suivi régulier de l'utilisation du gîte par les chiroptères et sensibilisation du grand public par la retransmission des vidéos en live).

  Pour chacune de ces actions, RIVAGE suit les agents de la forteresse pour conseiller et aider à leur mise en œuvre. De plus, plusieurs réunions de concertation ont été réalisées afin de caler au mieux ces travaux.

- **Suivi des populations de chiroptères**

  En 2019 un suivi simplifié de l'utilisation des gîtes a été réalisé. Le cahier des charges de cette étude est présenté en annexe A 6-21, il inclut un suivi acoustique des différents accès (écurie Est-Contremine) pour prévoir certaines fermetures en 2020.
  L'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement est la structure qui a été sélectionnée suite à la consultation. Le rapport de suivi de l'ALEPE sera rédigé en mars 2020.
  RIVAGE a participé activement à la réalisation de ce suivi en accompagnant le prestataire lors de chacune de ces visites.

  Enfin, RIVAGE a réalisé en interne le suivi du transit automnal du Minioptère de Schreibers dans la salle d'angle nord ouest au 4ème niveau. En 2019, aucun transit automnal dans la salle d'angle n'a été observé. En revanche une dizaine de Minioptères ont été observés dans la colonie mixte de reproduction durant juin/juillet et Août.

- Mise en place et suivis de la mise en place **d'outil de communication** à destination du public :

  En complément de l'exposition (roll up) réalisée en 2018, un panneau d'exposition permanent permettant l'accroche de l'écran retransmettant les images issues de la caméra infra-rouge, a été installé. Le visuel de ce panneau est présenté en annexe 6-22. Le prestataire retenu pour cette prestation commanditée par RIVAGE était l'Entreprise PAINARA.

  Dans le cadre du programme d'animation annuel de la forteresse, RIVAGE a participé à l'organisation de deux évènements à la forteresse :
  - La nuit de l'astronomie et de la chauve-souris le 20 août 2019. Lors de cet évènement, RIVAGE a financé société l'association GCLR pour dispenser des ateliers sur les chauves-souris et une conférence suivi d'une sortie « observation des chiroptères » (cf. affiche en annexe A 6-23). Plus de 1800 personnes ont visité le monument lors de cette journée.
  - Les journées du patrimoine le 2 septembre 2019. Lors de cette journée une exposition photographique ainsi qu'une conférence a été dispensée par RIVAGE.

  Animation / communication auprès des scolaires : En 2019, RIVAGE a travaillé en collaboration avec la forteresse et l'école primaire de Salses-le-Château à la mise en place d'un projet scolaire pour 2020. En annexe A 6-24 le devis reçu début 2020 pour prévoir cette prestation.

- **Evaluation des incidences et avis divers :**

  Aucun travail nécessitant la réalisation d'EIN n'a été programmé en 2019. Seul un avis spécifique a été dispensé par RIVAGE concernant le tournage d'une émission tv en 2020. Durant toute la saison 2019, des échanges ont pu avoir lieu entre la forteresse et le syndicat RIVAGE pour orienter le circuit des visites où les accès à certaines salles habituellement non utilisées par les agents du CMN afin de limiter au maximum le dérangement des chiroptères.

#### *6.2.2.2 Animation de la charte Natura 2000*

En 2019, en concertation avec l'administration de la forteresse, une charte Natura 2000 spécifique au monument a été rédigée. Cette charte est présentée en Annexe A 6-25. Toutes les démarches d'adhésion ont été expliquées à l'administration du monument. Un évènement a également été programmé en présence du Président du CMN et du Préfet des Pyrénées-Orientales le 21 janvier 2020. En raison d'une alerte météo sur le département cet évènement a dû être reporté à une date ultérieure. Cette charte sera donc signée en 2020.

# 7 Gestion du syndicat RIVAGE

## 7.1 Planification

### 7.1.1 Mise en place de la GEMAPI

*Référence contrat d'étang : IVA0 et IVA1*

Courant 2019, 5 réunions ont été consacrées à la thématique de fusion du syndicat de l'Agly avec RIVAGE. Les comptes rendus de ces réunions sont joints en Annexe A 7-1 à 7-5.

- Février 2019 (Etat, Agence de l'Eau, EPCIs, tous Syndicats de bassin, SMMAR) > demande expresse de l'Etat et d'Agence d'avancer dans la fusion courant 2020 et mis en place d'un échéancier de travail.
- Juillet 2019 (GN, SMBVA, SMMAR) >discussion sur les compétences hors gemapi, périmètre, financement.
- Aout 2019 (élus EPCIs, RIVAGE, SIAH, SMMAR) > principe de fusion, travail sur des variantes de périmètre
- Septembre 2019 (GN, SMBVA, RIVAGE, SMMAR, Agence de l'Eau) > travail sur les propositions de variantes de périmètre découpant le bassin versant, premiers éléments financiers selon les différents scénarios
- Novembre 2019 (GN, SMBVA, RIVAGE, SMMAR, Agence de l'Eau) > périmètre; éléments financier et hors gemapi

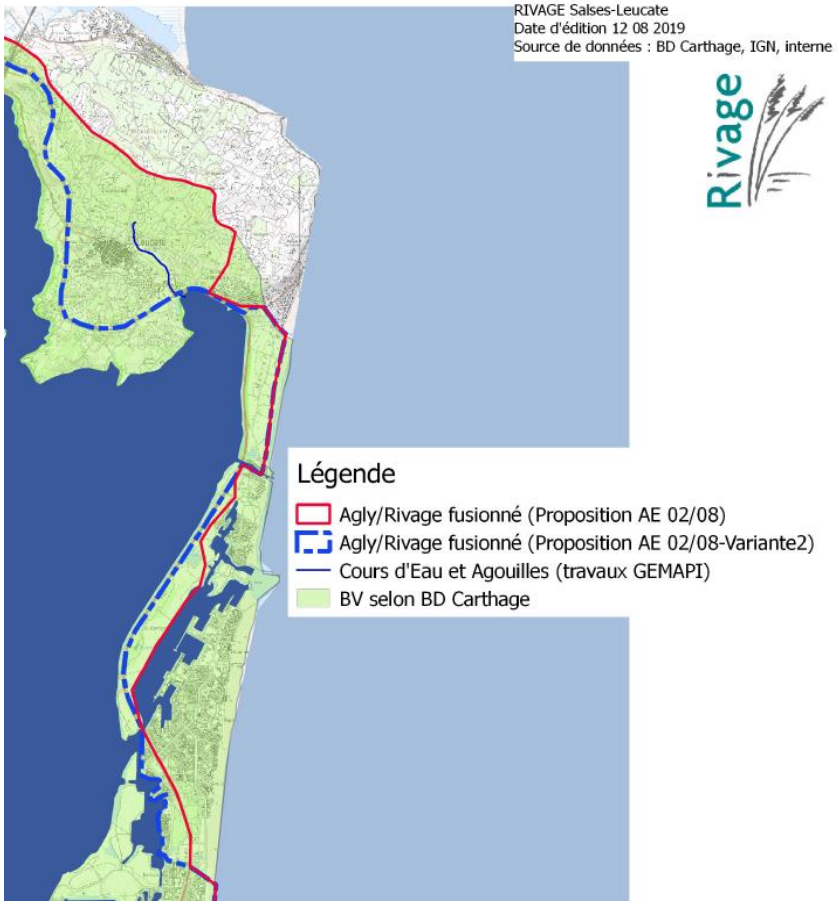

Selon les différentes thématiques abordées, les résultats de ces discussions sont résumées ici :

- **Périmètre > variante 2** Question : quelle peut être la position des services de l'Etat afin de ne pas avancer inutilement sur cette hypothèse ?
- **Enjeux submersion marine** La variante 2 du périmètre permettrait de régler les principaux enjeux submersion marine pour le GN. L'analyse sera à compléter avec les éléments fournis par l'étude du SMMAR (étude concernant les enjeux submersion marine sur la totalité de la frange littorale du SMMAR) .
- **Simulations financières** Une discussion au niveau des élus s'impose car il n'est pas du rôle des administratifs/techniciens de se prononcer sur l'acceptabilité des scénarios pour les EPCI concernés : GN, CCCSM et PMM
- **Hors GEMAPI** La Hors Gemapi est pour l'instant un point de blocage. Le GN n'a pas la compétence ce qui obligerait les communes d'adhérer en direct pour la seule compétence hors gemapi. Cette solution est exclue pour le SMBVA de même qu'est exclue la solution de se doter de la compétence hors gemapi pour le GN.

Les prochaines discussions auront lieu après les élections municipales de mars 2020.

### 7.1.2 Définition des objectifs annuels/pluriannuels de RIVAGE dans le cadre de sa stratégie d'action

*Référence contrat d'étang : IVA1*

Dans la mesure où l'avenir de RIVAGE dépend de la fusion ou non avec le syndical de l'Agly aucune nouvelle stratégie à moyen terme n'a été établie. Dans le temps intermédiaire les différents documents de planification (SAGE, SGZH et DOCOB) fixent pour chacune des missions de RIVAGE les objectifs à atteindre.

**Bilan 2019 et perspectives 2020**

Une réunion de bassin versant a été organisée le 10 janvier 2020 sur invitation de l'Agence de l'Eau en collaboration avec les services de l'Etat et en présence des partenaires de RIVAGE. Les deux réunions de bassin Salses-Leucate et Agly se sont déroulées à RIVAGE avec une participation de l'équipe du SMBVA à la réunion de l'Agly et vice versa :

A l'ordre du jour de cette réunion :

- Structuration du BV – Grand Cycle de l'Eau
- Animation du SAGE
- Mise en œuvre de la SGZH
- Contrat d'Etang (CE3)

Les suites à donner au contrat d'étang ont été évoquées ; deux principes ont été retenus : pas de nouvelles démarche contractuelle avant que la question de la fusion soit réglée ; en cas de fusion > étudier éventuellement l'idée d'un contrat de milieu à plus grande échelle incluant la rivière et la lagune.

Aucun CR pour cette réunion n'a été envoyé. Le PPT présenté par RIVAGE à l'occasion de cette réunion est présenté en Anne A7-6.

## 7.2 Mise en œuvre des orientations de gestion définies

### 7.2.1 Gestion du syndicat

*Référence contrat d'étang : IVA1*

Gestion administrative et financière du syndicat

Les comptes de l'année 2018 ont été clôturés lors du conseil syndical du 22 02 2019. Vue la réalisation sur l'exercice 2018 et les reports de 2017, l'année 2018 a été clôturée avec des excédents à la fois de fonctionnement (2 845,72 €) et d'investissement (55089,69 €).

Toutes les opérations et le suivi comptable sont assurés par la directrice en collaboration avec les services de la mairie de Leucate.

Gestion des charges courantes liées au fonctionnement du syndicat

Au courant de l'année 2019, 4 conseils syndicaux ont été organisés. Les thématiques abordées sont résumées dans le tableau ci-joint. Les PPT et les procès-verbaux sont joints en Annexe A7-8 à 15 de ce bilan d'activité.

Tout le personnel intervient pour sa partie dans l'organisation des comités syndicaux et toute l'équipe est systématiquement présente lors de ces réunions.

| **Date** | **Ordre du jour** |
|---|---|
| *22 février 2019* | – *Approbation PV 14 12 2019*<br>– *Délib : Vote du compte administratif 2018*<br>– *Délib : Vote du compte de gestion 2018*<br>– *Délib : Affectation des résultats*<br>– *Information : GEMAPI*<br>– *Délib : Vote indemnités trésorière*<br>– *Information : point d'étape SAGE*<br>– *Information : point d'étape CONTRAT ETANG*<br>– *Information : point d'étape ZONES HUMIDES*<br>– *Information : point d'étape: NATURA 2000*<br>– *Délib : Programme d'action 2019-2020*<br>– *Questions / Informations diverses* |
| *21 juin 2019* | – *Approbation du PV de la séance du 22 02 2019*<br>– *Délib : Vote du Budget supplémentaire 2019*<br>– *Délib : Mutualisation des services de téléphonie avec la mairie de Leucate*<br>– *Délib : Création d'une régie de dons pour la Maison de l'étang*<br>– *Information : GEMAPI*<br>– *Information : point d'étape SAGE*<br>– *Information : point d'étape CONTRAT ETANG*<br>– *Information : point d'étape ZONES HUMIDES*<br>– *Information : point d'étape: NATURA 2000*<br>– *Questions / Informations diverses* |
| *29 novembre 2019* | – *Approbation du PV de la séance du 21 06 2019*<br>– *Information : Programme d'action 2020*<br>– *Délib : DOB 2020*<br>– *Délib : Convention cadre de coopération CEN LR/Rivage*<br>– *Information : GEMAPI*<br>– *Information : point d'étape SAGE*<br>– *Information : point d'étape CONTRAT ETANG*<br>– *Information : point d'étape ZONES HUMIDES*<br>– *Information : point d'étape: NATURA 2000* |

| | |
|---|---|
| | – *Questions / Informations diverses* |
| *20 décembre 2019* | – *Approbation du PV de la séance du 29 11 2019*<br>– *Délib : Bilan d'activité 2019*<br>– *Délib : Programme d'action 2020*<br>– *Délib : Budget primitif 2020*<br>– *Délib : Candidature de RIVAGE comme structure animatrice des sites Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate*<br>– *Délib : Convention de mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics*<br>– *Délib : Indemnité de conseil pour le receveur de RIVAGE*<br>– *Information : GEMAPI*<br>– *Information : point d'étape SAGE*<br>– *Information : point d'étape CONTRAT ETANG*<br>– *Information : point d'étape ZONES HUMIDES*<br>– *Information : point d'étape: NATURA 2000*<br>– *Questions / Informations diverses* |

**Équipe permanente :**

Il n'y a pas eu de modification dans l'équipe permanente en 2019. Jean-Alexis NOEL passera en temps partiel enfant (80%) en 2020.

**Stagiaire :**

En 2019 une stagiaire a été accueille à RIVAGE : Clara GRIITI E en stage à RIVAGE du 25/02 au 23/08/2019 dans le cadre de son MASTER II Biologie Végétale – Ecologie végétale et environnement à l'Université UPS - Toulouse III. Elle a travaillé sur la réalisation d'une typologie des habitats du site « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » en vue de la future mise à jour de la cartographie d'habitat de ce site.

**Service civique :**

En 2019, le syndicat a demandé et obtenu pour une durée de trois ans l'agrément d'accueil de volontaires en service civique.

Clotilde PERROT-GUILLAUME a rejoint l'équipe de RIVAGE le 6/09/2020 pour faire son service civique et elle restera jusqu'au 05 03 2020. Les missions qu'elle poursuit sont surtout en appui au chargé de mission zone humide notamment pour la mise en œuvre du plan de gestion des mares de port Leucate et des sagnes d'Opoul. Elle a également apporté son aide lors du chantier de jeunes bénévoles internationaux en septembre 2019.

### 7.2.2 Communication et sensibilisation

*Référence contrat d'étang : IVA1-4, IVA6*

- Communication dans le cadre des différents projets menés (syndicat, SAGE, Natura 2000, Zones Humides, démarche contractuelle…)

En 2019 aucune action particulière n'a été proposée pour les JMZH. Vu les efforts fournis les années passées et le public relativement restreint lors de ces opérations ; il a été décidé depuis 2019 que les actions seraient portées sur des opérations de communication /sensibilisation à d'autres moments de l'année.

- Développement des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation dans les écoles et auprès du grand public :

En 2019, un programme de 22 sorties natures a été organisé durant le printemps, l'été et l'arrière saisons. Les brochures sont présentées en Annexe A7_16 à 19. Ces sorties, financées soit dans le

cadre de la convention d'animation Natura 2000, soit en autofinancement RIVAGE, soit par la mairie de Leucate (pour ce qui concerne les des sorties nature hebdomadaire assurée par Claire Kostrzewa, employée saisonnière pour l'animation de la maison de l'Etang) ont été réalisées par 3 prestataires : la LPO Aude, le GOR et l'association LabelBleu, l'Aude au nat'.

En 2019, RIVAGE a participé à l'organisation du festival l'Essentiel à Saint-Laurent-de-la-Salanque (cf. rubrique Natura 2000).

- Information et sensibilisation du public scolaire (collèges, lycées) et universitaires :

RIVAGE a fait plusieurs interventions auprès de l'IUT de Perpignan sur la thématique « des Directives Européennes à la mise en œuvre du DOCOB ». Une visite du site a été organisée dans le cadre de ces enseignements. Une intervention a également été faite auprès des étudiants du MASTER Sciences de la mer de Sorbonne Université en association avec le MASTER européen Master International "International Master in Marine Sciences and Biological Resources of the Sea" (IMBRSea).
Comme en 2018, la totalité des classes de 6ème du Collège de Saint-Laurent-de-la-Salanque ont passé une matinée sur le site de la Maison de l'étang afin d'aborder différentes thématiques : espaces dunaires, fonctionnement lagunaire, érosion du trait de côté…

- Collaboration avec la commune de Leucate pour l'animation de la Maison de l'étang et renouvellement des équipements

Grâce à l'animation très active réalisée par Claire Kostrzewa et tournée sur le public familial, les sorties nature et doublée d'un important travail de réseau, la fréquentation de la Maison de l'étang pour l'année 2019 encore augmenté (+ 29%) pour passer la barre des 7000 visiteurs (au total : 7730) ce qui correspond à la fréquentation la plus élevée depuis que le suivi est réalisé.

- Interconnexion des espaces naturels ouverts au public